

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2011

### PRÉSENTS

BINON Yves, Bourgmestre, Président;  
MARLAIR Philippe, ATTOUT- BERNY Marie-Astrid, ROCHEZ Henri, DOLIMONT Adrien, Echevins;  
CAWET Gilbert, LADRIERE Jean, MINET Marc, DRUITTE Isabelle, MINET Pierre, ROULIN-DURIEUX Laurence,  
BAUDSON Jean-Paul, MAJEWSKI Nicolas, COULON Grégory, PHILIPPRON Thierry, LECLERCQ Olivier,  
GODSOUL- LEJEUNE Françoise, Conseillers;  
PIRAUX Frédéric, Secrétaire communal.

### ABSENTS

TOUSSAINT-MALLET Yvonne, TONELLI Pascal, STAQUET- FOSSET Nicole.

### EXCUSÉS

ESCOYEZ-THONET Fabienne, DUMONT Achille, RIGNANESE Gian-Marco.

### Objet : Huis-clos

#### **I. OBJET : MB/ Report d'audition de Monsieur Christian LEJONG dans le cadre d'une procédure disciplinaire.**

Le Conseil communal,

- Par 1 « avertissement », 1 « retenue sur salaire » et 15 « suspension 1 mois », décide:

Article 1<sup>er</sup> : d'infliger une sanction majeure à Monsieur Christian Lejong, soit une suspension d'une période d'un mois du 15 octobre au 14 novembre 2011.

Art. 2 : de notifier la présente délibération à l'intéressé.

### Objet : Séance publique

#### **1. Objet : FP/Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide:

Article unique : d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil communal du 08 septembre 2011.

#### **2. Objet : AD/ Tutelle administrative. Communication.**

Le Conseil communal,

\* En séance du 4 Août 2011, le Collège provincial du Hainaut a approuvé le compte de l'exercice 2010 de la fabrique d'église saint Jean-Baptiste à Cour-sur-Heure.

\* En séance du 4 Août 2011, le Collège provincial du Hainaut a approuvé le compte de l'exercice 2010 de la fabrique d'église saint André à Jamioulx.

Remarque : le Collège provincial ramène :

-Le remboursement de capitaux de 2.500€ à 0€.

-Le placement de capitaux de 2.500€ à 0€.

\* En séance du 24 Août 2011, le Collège provincial du Hainaut a approuvé le compte de l'exercice 2010 de la fabrique d'église saint Nicolas à Nalinnes Haies.

Remarque : Le Collège provincial ramène :

-Le reliquat compte 2010 de 13.528,07€ à 13.528,17€

\* En séance du 24 Août 2011, le Collège provincial du Hainaut a approuvé le compte de l'exercice 2010 de la fabrique d'église saint Christophe à Marbaix-la-Tour.

\* En séance du 24 Août 2011, le Collège provincial du Hainaut a approuvé le compte de l'exercice 2010 de la fabrique d'église saint Louis à Ham-sur-Heure.

\* En séance du 24 Août 2011, le Collège provincial du Hainaut a approuvé la modification budgétaire n°1 de la fabrique d'église saint Christophe à Marbaix-la-Tour.

**3. Objet : AD/Modification budgétaire n°1 - exercice 2011 de la fabrique d'église saint Nicolas à Nalinnes-Haies Avis.**

Le Conseil communal,

- Par 2 abstentions et 15 oui, décide :

Article 1<sup>er</sup> : D'émettre un avis favorable sur la modification du budget de l'exercice n°1 - exercice 2011 de la fabrique d'église saint Nicolas à Nalinnes-Haies.

Article 2 : De transmettre copie de cette délibération :

- au Collège provincial du Hainaut à Mons ;
- à Monseigneur l'Evêque du diocèse de Tournai.

**4. Objet : AD / Fabrique d'église saint Nicolas à Nalinnes- Haies.Budget de l'exercice 2012. Avis.**

Le Conseil communal,

- Par 2 abstentions et 15 oui, décide :

Article 1er : D'émettre un avis favorable sur le budget de l'exercice 2012 de la fabrique d'église saint Nicolas à Nalinnes-Haies.

Article 2 : De transmettre copie de cette délibération :

- au Collège provincial du Hainaut à Mons.
- à Monseigneur l'Evêque du diocèse de Tournai.

**5. Objet : AD/ Modification budgétaire n°1 de la fabrique d'église saint Louis de Beignée - exercice 2011. Avis.**

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1<sup>er</sup> : D'émettre un avis favorable sur la modification n°1 du budget de l'exercice 2011 de la fabrique d'église saint Louis à Ham-sur-Heure.

Article 2 : De transmettre copie de cette délibération :

- au Collège provincial du Hainaut à Mons ;
- à Monseigneur l'Evêque du diocèse de Tournai.

**6. Objet : BF/ Modifications budgétaires n°2 du service extraordinaire de l'exercice 2011. Décision**

Le Conseil communal,

- Par 2 abstentions et 15 oui, décide :

Article 1<sup>er</sup> : D'approuver les modifications budgétaires n° 2 du service extraordinaire de l'exercice 2011.

Article 2 : De transmettre copie de la présente délibération au Collège provincial de Hainaut et au Gouvernement wallon.

**7. Objet : BF/ Modifications budgétaires n°2 du service ordinaire de l'exercice 2011. Décision**

Le Conseil communal,

- Par 2 abstentions et 15 oui, décide:

Article 1<sup>er</sup> : D'approuver les modifications budgétaires n°2 du service ordinaire de l'exercice 2011.

Article 2 : De transmettre copie de la présente délibération au Collège provincial de Hainaut et au Gouvernement wallon.

**8. Objet : CP/ Fixation des conditions du marché public de services portant sur la location et/ou l'acquisition de programmes informatiques.**

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1er : De passer un marché de services en vue de procéder à la location et/ou l'acquisition de programmes informatiques pour les divers services de l'Administration communale.

Article 2 : De choisir la procédure négociée avec publicité en tant que mode de passation du marché.

Article 3 : D'adopter les termes du cahier spécial des charges n° 146.486 et de l'avis de marché (publicités européenne et belge).

Article 4 : De charger le Collège communal de procéder à la passation du marché.

Article 5 : De prévoir au service ordinaire du budget 2012 les crédits suffisants.

Article 6 : De transmettre d'initiative le dossier à l'autorité de tutelle.

Article 7 : D'annexer copie de la présente délibération en tant que pièce justificative du susdit marché aux mandats de paiement par lesquels le Receveur communal sera chargé par le Collège communal de liquider la dépense.

**9. Objet : CP/ Entretien des voiries. Droit de tirage 2010-2012. Approbation du projet revu selon les remarques du SPW-DG01.**

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier spécial des charges relatif au projet de réfection de la rue du Haut Bruard tel que modifié selon les remarques formulées par le SPW-DGO1 dans son courrier DGO1.72/56086/2011.01DT du 31/08/2011.

Article 2 : D'expédier copie de la présente délibération accompagnée des pièces dudit dossier relatif au projet au SPW, Direction des voiries subsidiées, boulevard du Nord, 8 à 5000 Namur.

**10. Objet : DJ/ Rectification du projet d'aménagement de l'ancienne gare de Jamioux en centre culturel.**

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1er : d'approuver le projet comprenant les cahiers spéciaux des charges relatif à l'aménagement de la gare de Jamioux en centre culturel, au montant estimatif de 191.158,83 € TVAC :

- lot 1 : installation électrique
- lot 2 : HVAC
- lot 3 : sanitaires
- lot 4 : menuiseries intérieures
- lot 5 : parachèvements
- lot 6 : faux-plafonds

Article 2 : De choisir l'adjudication publique en tant que mode de passation du marché.

Article 3 : D'arrêter les termes de l'avis de marché.

Article 4 : De prévoir le complément de crédit à la modification budgétaire n°2 du service extraordinaire du budget de l'exercice 2011.

Article 5 : d'annexer copie de la présente en tant que pièce justificative du marché aux mandats de paiement par lequel le Receveur communal sera chargé pour le Collège communal de liquider la dépense.

**11. Objet : NP/Enseignement - Répartition du capital-périodes entre les différentes écoles communales de Ham-sur-Heure - Nalinnes, avec effets rétroactifs au 01/09/2011. Décision.**

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1 : De répartir comme suit le capital-périodes avec effets rétroactifs au 01/09/2011 :

Au niveau primaire : sur base des chiffres de population scolaire primaire du 15/01/2011 :

	<u>Effectifs</u>	<u>Capital-périodes</u>	
Ham-s-Heure-Centre	47	78	+ 24 D.S.C.
Ham-s-Heure-Beignée	69	92	+ 06 - 2 <sup>de</sup> langue = 264
Cour-sur-Heure	33	64	
Nalinnes-Centre	123	166	
Nalinnes-Haies	78	106	+ 24 D.S.C.
Nalinnes-Bultia	52	80	+ 10 - 2 <sup>de</sup> langue = 386
Jamioulx	138	184	+ 24 D.S.C.
<u>Marbaix-la-Tour</u>	<u>83</u>	<u>108</u>	<u>+ 10 - 2<sup>de</sup> langue = 326</u>
TOTAL :	621		976

En primaire : Nombre d'emplois = capital-périodes divisé par 24.

Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure : 264 divisé par 24 = 8 classes + 1 D.S.C. + 12 périodes d'adaptation (Beignée) + 12 périodes d'adaptation (Cour-sur-Heure) + 16 périodes d'éducation physique + 6 périodes de seconde langue.

Reliquat : 2 périodes.

Nalinnes : 386 divisé par 24 = 13 classes + 1 D.S.C. + 26 périodes d'éducation physique + 10 périodes de seconde langue.

Reliquat : 14 périodes.

Jamioulx/Marbaix-la-Tour : 326 divisé par 24 = 11 classes + 1 D.S.C. + 22 périodes d'éducation physique + 10 périodes de seconde langue.

Reliquat : 6 périodes.

Total reliquat = 22 périodes

Total des compléments de périodes destinés à l'encadrement spécifique des élèves de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années primaires attribués au 01/10/2010 : 30 périodes (6 à Beignée, 6 à Nalinnes – Centre, 6 à Nalinnes – Haies, 6 à Jamioulx et 6 à Marbaix-la-Tour).

Total des périodes d'adaptation utilisables : 52.

Ces 52 périodes de reliquat sont réparties comme suit :

08 périodes à Ham-sur-Heure – Beignée ;

18 périodes à Nalinnes – Centre ;

10 périodes à Nalinnes – Haies ;

06 périodes à Jamioulx ;

10 périodes à Marbaix-la-Tour ;

Total éducation physique : 64 périodes

Total seconde langue : 26 périodes

Article 2 : De transmettre copie de la présente délibération au Ministre de la Communauté française.

## **12. Objet : Questions orales et écrites au collège communal**

### **Objet : Huis-clos**

---

---

#### **1. Objet : NP/Conseil communal des Enfants. Modification du règlement d'ordre intérieur. Décision.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : De désigner Sylvie BAYET et Bellara COHEN en qualité d'animatrices du Conseil communal des Enfants à partir de cette année scolaire 2011 – 2012.

Article 2 : De maintenir la désignation de Maurice LIEGEOIS pour cette année 2011 – 2012 afin d'assurer la transition.

#### **2. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une Directrice d'école sans classe à titre temporaire à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour, avec effets rétroactifs du 01/09/2011 au 31/08/2012 : SOTTIAUX Catherine.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : De désigner SOTTIAUX Catherine, institutrice primaire diplômée de l'Institut provincial supérieur des sciences sociales et pédagogiques à Marcinelle le 27/06/1983, remplissant les conditions prévues à l'article 57 du décret du Gouvernement de la Communauté française du 24/06/1996, en vue d'exercer les fonctions de Directrice d'école sans classe à titre temporaire, avec effets rétroactifs du 01/09/2011 au 31/08/2012, à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour, en remplacement de Christine Rouge, en congé par mission.

Article 2 : De stipuler :

- que copies de la présente délibération seront adressées :
  - au ministre de la Communauté française;
  - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

#### **3. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à l'école communale de Nalinnes - section du Centre, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011 : BROUSMICHE Céline.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1er : De désigner BROUSMICHE Céline, institutrice primaire diplômée de la Haute école namuroise catholique le 22/06/2006, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice primaire à titre temporaire avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011, à l'école communale de Nalinnes – section du Centre ;

Article 2 : De stipuler :

- que l'intéressée sera tenue d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
  - qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2012 ;
-

- que copies de la présente délibération seront adressées :
- au ministre de la Communauté française;
- à l'intéressée afin de lui servir de commission.

**4. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à l'école communale de Nalinnes - section du Bultia, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011: PEREA-NIETO Marie.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : De désigner PEREA-NIETO Marie, institutrice primaire diplômée de la Haute Ecole Provinciale de Charleroi le 30/06/2006, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice primaire à titre temporaire, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011, à l'école communale de Nalinnes – section du Bultia.

Article 2 : De stipuler :

- que l'intéressée sera tenue d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2012 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
  - à la ministre de la Communauté française ;
  - à l'intéressée pour lui servir de commission.

**5. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à l'école communale de Nalinnes, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011 : MALACORT Delphine.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : De désigner MALACORT Delphine, institutrice primaire diplômée de l'Ecole normale catholique du Brabant wallon à Nivelles le 25/06/2007, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice primaire à titre temporaire, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011 à l'école communale de Nalinnes – section du Centre (à concurrence de 18 périodes/semaine) et section des Haies (à concurrence de 06 périodes/semaine) ;

Article 2 : De stipuler :

- que l'intéressée sera tenue d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2012 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
  - au ministre de la Communauté française;
  - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

**6. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure - section du Centre, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011 : LAMBERT Sophie.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : De désigner LAMBERT Sophie, institutrice primaire diplômée de la Haute Ecole Albert Jacquard à Namur le 22/06/2007, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice primaire à titre temporaire avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011 à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure – section du Centre.

Article 2 : De stipuler :

- que l'intéressée sera tenue d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2012 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
  - au ministre de la Communauté française;
  - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

**7. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011 : PIERDOMENICO Deborah.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1er : De désigner PIERDOMENICO Deborah, institutrice primaire diplômée de la Haute école Namuroise catholique à Champion le 29/06/2007, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice primaire à titre temporaire avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011, à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour – section de Jamioulx, en remplacement de Decamps Fabienne, en disponibilité pour cause de maladie.

Article 2 : De stipuler :

- que l'intéressée sera tenue d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2012 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
  - au ministre de la Communauté française;
  - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

**8. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à concurrence de 12 périodes/sem. à l'école communale de Ham-s-Heure/Cour-s-Heure - section de Cour/Heure avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011 : PIERRARD Anne.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1er : De désigner PIERRARD Anne, institutrice primaire diplômée de la Haute école provinciale - IPSMa – à Marcinelle le 09/09/2008, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice primaire à titre temporaire à concurrence de 12 périodes/semaine avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011 à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure – section de Cour-sur-Heure (adaptation 12 périodes/semaine).

Article 2 : De stipuler :

- que l'intéressée sera tenue d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2012 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
  - au ministre de la Communauté française;

- à l'intéressée afin de lui servir de commission.

**9. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire aux écoles communales de Ham-sur-Heure-Nalinnes, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011 : POISMAN Mélissa.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : De désigner, POISMAN Mélissa, institutrice primaire diplômée de la Haute Ecole Albert Jacquard à Namur le 20/06/2008, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice primaire à titre temporaire avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011 :

- à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour – à concurrence de 04 périodes/semaine à la section de Jamioulx et à concurrence de 10 périodes/semaine à la section de Marbaix-la-Tour (reliquat) ;

- à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure – section de Beignée à concurrence de 05 périodes/semaine en remplacement de Marlair Laurence, en congé pour prestations réduites et de 05 périodes/semaine en remplacement de Schepers Catherine, en interruption partielle de carrière ;

Article 2 : De stipuler :

- que l'intéressée sera tenue d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2012 ;

- que copies de la présente délibération seront adressées :

- au ministre de la Communauté française;
- à l'intéressée afin de lui servir de commission.

**10. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à concurrence de 16 périodes/semaine aux écoles communales de Ham-sur-Heure-Nalinnes, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011 : COHEN Bellara.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : De désigner COHEN Bellara, institutrice primaire diplômée de la Haute école Galilée – I.S.Ca.p – St-Thomas à Bruxelles le 30/06/2000, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice primaire à titre temporaire avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011 :

- à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour – section de Jamioulx, à concurrence de 02 périodes/semaine (reliquat) ;

- à l'école communale de Nalinnes – section des Haies, à concurrence de :

- 06 périodes/semaine, en remplacement de Pireau Joëlle,
- 04 périodes/semaine en remplacement de Piérard Martine,
- 04 périodes/semaine en remplacement de Wérotte Géraldine,

toutes trois institutrices primaires en interruption partielle de carrière ;

Article 2 : De stipuler :

- que l'intéressée sera tenue d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;

- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2012 ;

- que copies de la présente délibération seront adressées :

- à la ministre de la Communauté française ;



- à l'intéressée pour lui servir de commission.

**11. Objet : MG/Personnel enseignant - Engagement d'une institutrice primaire A.P.E. à mi-temps à l'école communale de Nalinnes - sections du Centre et des Haies, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011 : MERCIER Christelle.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : D'engager, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011, MERCIER Christelle, institutrice primaire diplômée de la Haute école provinciale Mons Borinage-Centre, le 30/06/2010, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice primaire affectée à la bibliothèque à mi-temps sous le régime d'agent A.P.E., à l'école communale de Nalinnes – sections du Centre et des Haies.

Article 2 : De stipuler :

- que l'intéressée sera tenue d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2012 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
  - au ministre de la Communauté française;
  - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

**12. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation de l'ensemble du personnel de Ham-sur-Heure-Nalinnes en vue d'assurer les garderies du matin, du midi et du soir ainsi que les études du soir - avec effets rétroactifs du 01/09/2011 au 30/06/2012.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : De désigner les membres du personnel enseignant repris ci-après pour assurer :

- a) les garderies du matin, du midi et du soir, à 6,20 €/heure, à l'indice 138,01;
- b) les surveillances des études du soir au taux de 20,22 €/heure, à l'index 1,3728 ;

avec effets rétroactifs du 01/09/2011 au 30/06/2012 :

Instituteurs (trices) primaires :

COULON Cédric - ERROYAUX Jean-Yves - HECQ Alain - LEPINNE Stéphane - LIEGEOIS Maurice - ART Marie-Bernadette - BAYET Sylvie - BOUCNEAU Sylvie - CAWET Christiane - DAVISTER Nathalie - DECAMPS Fabienne - DECHENE Emilie - DECONINCK Annick - DELBRASSINNE Karin - DE NEVE France - HALLARD Marie-Christine - LEONARD Nadine - MAJEWski Audrey - MARLAIR Laurence - MATHEVE Stéphanie - MOREAU Marie-Pierre - NOEL Catherine - PARIS Chantal - PIERARD Martine - PIREAU Joëlle - QUERTINMONT Corine - ROBERT Rosalie - SCHEPERS Catherine - SOHET Nathalie - THIBAUT Isabelle - WEROTTE Géraldine - BROUSMICHE Céline - PEREA-NIETO Marie - MALACORT Delphine - LAMBERT Sophie - PIERDOMENICO Deborah - POISMAN Mélissa - COHEN Bellara - MERCIER Christelle - PIERRARD Anne -

Institutrices maternelles :

BLAMPAIN Doriane - BRUFFAERTS Martine - BRUFFAERTS Nathalie - CHARTIER Sylvie - COLLARD Audrey - DEMANET Nathalie - DUTROUX Sandra - LIERNEUX Marie-Hélène - NICAISE Sylvie - PICCOLI Maryka - PIRSON Christine - ROULET Jannick - SBILLE Annik - SCHWEININGER Marilyn - VERMEULEN Magali - YERNAUX Valérie - BEAUFAIJT Virginie - HELLEPUTTE Isabelle - DONCEEL Caroline - LIMBORT-LANGENDRIES Catherine - DEGREVE Héloïse - CLEMENT Geneviève (psychomotricité) -

Assistantes aux institutrices maternelles :

DE COSTER Thérèse – DE MEY Nathalie – DESJARDINS Angélique.

Maîtres spéciaux :

HENDSCHEL Cécile (religion catholique) - SCARSEZ Brigitte (religion catholique) - SIMONET Laure (religion protestante) - PIRAUX Christophe (éducation physique) - MATHUES Anne-Françoise (éducation physique) - DEMONTE Pierre (éducation physique) - WEROTTE Françoise (seconde langue) - TROONEN Julie (seconde langue) - GOLENVAUX Martine (maîtresse de morale) - DELATTE Laurence (religion catholique).

Article 2 : Les intéressés sont payés sur base d'états de prestations mensuels dûment visés par les Directrices d'école.

**13. Objet : NP/Personnel enseignant - JAVAUX Isabelle, institutrice maternelle à titre définitif : demande de disponibilité pour convenances personnelles pour la période du 01/09/2011 au 31/08/2012.**

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1 : D'agréer la requête par laquelle JAVAUX Isabelle, institutrice maternelle à titre définitif, sollicite une disponibilité pour convenances personnelles pour la période du 01/09/2011 au 31/08/2012.

Article 2 : De transmettre copies de la présente délibération :

- au Ministre de la Communauté française ;
- à l'intéressée afin de lui servir de commission.

**14. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à concurrence d'un mi-temps, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011 à l'école communale de Nalinnes - section des Haies : HELLEPUTTE Isabelle.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1<sup>er</sup> : De désigner HELLEPUTTE Isabelle, institutrice maternelle diplômée de la Haute Ecole de la Communauté française à Namur le 30/06/2000, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice maternelle à titre temporaire à mi-temps, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011, à l'école communale de Nalinnes – section des Haies, en sus du mi-temps qu'elle y preste à titre définitif.

Article 2 : De stipuler :

- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30 juin 2012 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
  - au ministre de la Communauté française;
- à l'intéressée afin de lui servir de commission.

**15. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure - section de Beignée, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011: DONCEEL Caroline.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1<sup>er</sup> : De désigner DONCEEL Caroline, institutrice maternelle diplômée de l'Institut d'enseignement supérieur pédagogique de la Communauté française à Namur le 25/06/2001, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice maternelle à titre temporaire, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011, à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure – section de Beignée.

Article 2 : De stipuler :

- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30 juin 2012 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
  - au ministre de la Communauté française;
  - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

**16. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à concurrence d'un mi-temps à l'école communale de Ham/Heure-Cour/Heure - section de Cour/Heure, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011 : BEUFAIJT Virginie.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1<sup>er</sup> : De désigner BEUFAIJT Virginie, institutrice maternelle diplômée de la Haute Ecole provinciale de Mons-Borinage à Mons le 20/06/2003, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice maternelle à titre temporaire à mi-temps avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011, à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure – section de Cour-sur-Heure, en remplacement de Javaux Isabelle, institutrice maternelle nommée à titre définitif en disponibilité pour convenance personnelle et en supplément, des 13 périodes/semaine d'institutrice maternelle affectée à la psychomotricité qu'elle preste sous le régime d'agent A.P.E. dans les écoles communales de Ham-sur-Heure-Nalinnes.

Article 2 : De stipuler :

- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2012 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
  - au ministre de la Communauté française ;
  - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

**17. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à mi-temps à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour - section de Jamioulx, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011 : LIMBORT-LANGENDRIES Catherine.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1<sup>er</sup> : De désigner LIMBORT-LANGENDRIES Catherine, institutrice maternelle diplômée de l'Ecole Normale catholique du Brabant Wallon à Nivelles le 05/09/2001, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice maternelle à titre temporaire à mi-temps avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011, à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour – section de Jamioulx, en remplacement de Javaux Isabelle, institutrice maternelle nommée à titre définitif, en disponibilité pour convenance personnelle.

Article 2 : De stipuler :

- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2012 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
  - au ministre de la Communauté française ;
  - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

**18. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à concurrence de 6 périodes/semaine à l'école communale de Nalinnes - section du Centre, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011 : DEGREVE Héroïse.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1<sup>er</sup> : De désigner DEGREVE Héloïse, institutrice maternelle diplômée de la Haute Ecole Albert Jacquard à Namur le 25 juin 2002, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice maternelle à titre temporaire à concurrence de 6 périodes/semaine, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011, à l'école communale de Nalinnes – section du Centre, en remplacement de Lierneux Marie-Hélène, institutrice maternelle nommée à titre définitif, en interruption partielle de carrière (quart-temps) et en supplément des 13 périodes/semaine d'institutrice maternelle affectée à la psychomotricité qu'elle preste sous le régime d'agent A.P.E. dans les écoles communales de Ham-sur-Heure-Nalinnes.

Article 2 : De stipuler :

- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2012 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
  - au ministre de la Communauté française ;
  - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

**19. Objet : NP/Personnel enseignant - Engagement d'une institutrice maternelle A.P.E. à mi-temps, affectée à la psychomotricité dans les écoles communales de Ham-sur-Heure - Nalinnes, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011 : BEUFAIJT Virginie.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : D'engager, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011, BEUFAIJT Virginie, institutrice maternelle diplômée de la Haute Ecole provinciale de Mons-Borinage à Mons le 20/06/2003, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice maternelle affectée à la psychomotricité à concurrence de 13 périodes/semaine sous le régime d'agent A.P.E., dans les écoles communales de Ham-sur-Heure-Nalinnes.

Article 2 : De stipuler :

- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2012 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
  - au ministre de la Communauté française;
  - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

**20. Objet : NP/Personnel enseignant - Engagement d'une institutrice maternelle A.P.E. à mi-temps, affectée à la psychomotricité dans les écoles communales de Ham-sur-Heure - Nalinnes, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011 : DEGREVE Héloïse.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : D'engager, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011, DEGREVE Héloïse, institutrice maternelle diplômée de la Haute Ecole Albert Jacquard à Namur le 25/06/2002, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice maternelle affectée à la psychomotricité à concurrence de 13 périodes/semaine sous le régime d'agent A.P.E., dans les écoles communales de Ham-sur-Heure-Nalinnes.

Article 2 : De stipuler :

- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2012 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
  - au ministre de la Communauté française;
  - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

**21. Objet : MG/Enseignement - Engagement d'une assistante à l'institutrice maternelle P.T.P. à 4/5ème temps à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure - section de Cour-sur-Heure, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011 : DE COSTER Thérèse.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : D'engager DE COSTER Thérèse, détentrice d'un certificat d'enseignement secondaire inférieur, en vue d'exercer les fonctions d'assistante aux institutrices maternelles – P.T.P. à quatre cinquième temps à l'école communale de Ham-sur-Heure-Cour-sur-Heure – section de Cour-sur-Heure, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011.

Article 2 : De stipuler :

- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2012 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
  - au ministre de la Communauté française;
  - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

**22. Objet : MG/Enseignement - Engagement d'une assistante à l'institutrice maternelle P.T.P. à 4/5ème temps à l'école communale de Nalinnes - section du Bultia, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011 : DE MEY Nathalie.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : D'engager DE MEY Nathalie, détentrice d'un certificat d'enseignement secondaire supérieur, en vue d'exercer les fonctions d'assistante aux institutrices maternelles – P.T.P. à quatre cinquième temps à l'école communale de Nalinnes – section du Bultia, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011.

Article 2 : De stipuler :

- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2012 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
  - au ministre de la Communauté française;
  - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

**23. Objet : MG/Enseignement - Engagement d'une assistante à l'institutrice maternelle P.T.P. à mi-temps à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour - section de Jamioulx, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011 : DESJARDINS Angélique.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : D'engager DESJARDINS Angélique, détentrice d'un certificat d'enseignement secondaire supérieur, en vue d'exercer les fonctions d'assistante aux institutrices maternelles – P.T.P. à mi-temps à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour – section de Jamioulx, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011.

Article 2 : De stipuler :

- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2012 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
  - au ministre de la Communauté française;
  - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

**24. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une maîtresse de religion catholique à titre temporaire à concurrence de 08 périodes/semaine dans les écoles communales de Ham-sur-Heure-Nalinnes, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011 : SCARSEZ Brigitte.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : De désigner SCARSEZ Brigitte, institutrice primaire diplômée de l'Ecole normale de Pesche, le 30/06/1978, en vue d'exercer les fonctions de maîtresse de religion catholique à titre temporaire et à concurrence de 08 périodes/semaine dans les écoles communales de Ham-sur-Heure-Nalinnes, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011 et ce, en supplément des 10 périodes/semaine qu'elle y preste déjà à titre définitif.

Article 2 : De stipuler :

- que l'intéressée sera tenue d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30 juin 2012 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
  - au ministre de la Communauté française;
  - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

**25. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une maîtresse de religion catholique à titre temporaire dans les écoles communales de Ham-sur-Heure - Nalinnes, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011 : DELATTE Laurence.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : De désigner DELATTE Laurence, institutrice primaire diplômée de l'Ecole normale catholique du Brabant wallon à Nivelles le 27/06/2008, en vue d'exercer les fonctions de maîtresse de religion catholique à titre temporaire dans les écoles communales de Ham-sur-Heure-Nalinnes, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011, en remplacement de Hendschel Cécile, en congé/accident du travail.

Article 2 : De stipuler :

- que l'intéressée sera tenue d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30 juin 2012 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
  - au ministre de la Communauté française;
  - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

**26. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'un maître d'éducation physique à titre temporaire à concurrence 4 périodes/semaine dans les écoles communales de Ham-sur-Heure-Nalinnes, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011 : DEMONTE Pierre.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1er : De désigner DEMONTE Pierre, agrégé de l'Enseignement secondaire inférieur en Education physique, sports et loisirs, diplôme délivré par l'Institut d'enseignement supérieur « Parnasse - Deux Alice » à Woluwé-Saint-Lambert le 25/06/1993, en vue d'exercer les fonctions de maître d'éducation physique à titre temporaire à concurrence de 4 périodes/semaine, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011, dans les écoles

communales de Ham-sur-Heure-Nalinnes et ce, en supplément des 16 périodes/semaine qu'il y preste à titre définitif.

Article 2 : De stipuler :

- que l'intéressé sera tenu d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2012 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
  - au ministre de la Communauté française;
  - à l'intéressé afin de lui servir de commission.

**27. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'un maître d'éducation physique à titre temporaire à concurrence de 20 périodes/semaine dans les écoles communales de Ham-sur-Heure-Nalinnes, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011 : PIRAUX Christophe.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1er : De désigner PIRAUX Christophe, agrégé de l'enseignement secondaire inférieur en éducation physique, diplôme délivré par la Haute école Paul-Henri Spaak à Nivelles le 10/09/2004, en vue d'exercer les fonctions de maître d'éducation physique à titre temporaire et à concurrence de 20 périodes/semaine, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011, dans les écoles communales de Ham-sur-Heure – Nalinnes.

Article 2 : De stipuler :

- que l'intéressé sera tenu d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2012 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
  - au ministre de la Communauté française;
  - à l'intéressé afin de lui servir de commission.

**28. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une maîtresse de seconde langue à titre temporaire à concurrence de 6 périodes/semaine dans les écoles communales de Ham-sur-Heure-Nalinnes, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011 : TROONEN Julie.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : De désigner TROONEN Julie, agrégée de l'Enseignement secondaire inférieur – Anglais - Néerlandais à la Haute école catholique Charleroi - Europe à Loverval le 26/06/2002, en vue d'exercer les fonctions de maîtresse de seconde langue à titre temporaire, dans les écoles communales de Ham-sur-Heure – Nalinnes, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011, à concurrence 06 périodes/semaine, en remplacement de Wérotte Françoise, en interruption partielle de carrière (quart-temps) et ce, en supplément des 02 périodes qu'elle y preste à titre définitif.

Article 2 : De stipuler :

- que l'intéressée sera tenue d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30 juin 2012 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :

- au ministre de la Communauté française;
- à l'intéressée afin de lui servir de commission.

**29. Objet : NP/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à l'école communale de Nalinnes - section du Centre, avec effets rétroactifs à partir du 01/10/2010 : MALACORT Delphine.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

De désigner MALACORT Delphine, institutrice primaire diplômée de l'Ecole normale catholique du Brabant wallon à Nivelles le 25/06/2007, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice primaire à titre temporaire, avec effets rétroactifs à partir du 01/10/2010 à l'école communale de Nalinnes – section du Centre ;

De stipuler :

- que l'intéressée sera tenue d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
- au ministre de la Communauté française;
- à l'intéressée afin de lui servir de commission.

**30. Objet : NP/Personnel enseignant - FOSTIER Anne, institutrice primaire à titre définitif à mi-temps. Fin de fonctions au 30/06/2010.**

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1 : De mettre fin au 30/06/2010 aux fonctions de FOSTIER Anne, institutrice primaire à titre définitif à mi-temps.

Article 2 : De transmettre copies de la présente délibération :

- au Ministre de la Communauté française ;
- à l'intéressée afin de lui servir de commission.

**31. Objet : NP/Personnel enseignant - modifications d'affectations d'enseignantes nommées à titre définitif, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1er : D'affecter, avec effets rétroactifs à partir du 01/09/2011 :

- JAVAUX Isabelle, institutrice maternelle à titre définitif (en disponibilité pour convenances personnelles), à concurrence de 13 périodes/semaine à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour – section de Jamioulx et 13 périodes/semaine à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure – section de Cour-sur-Heure ;
- DECAMPS Fabienne, institutrice primaire à titre définitif (en congé de maladie), à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour – section de Jamioulx (en remplacement de Sottiaux Catherine, désignée directrice d'école sans classe à titre temporaire) ;
- WEROTTE Géraldine, institutrice primaire à titre définitif, en interruption partielle de carrière (1/5<sup>ème</sup> temps), à concurrence de 20 périodes/semaine à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure – section de Beignée et 4 périodes/semaine à l'école communale de Nalinnes – section des Haies ;

Article 2 : De stipuler :

- que copies de la présente délibération seront adressées :
- au ministre de la Communauté française;
- aux intéressées afin de leur servir de commission.



**Par le Conseil :**  
**Le Secrétaire communal,**  
**(s) Frédéric PIRAUX**  
**Ham-sur-Heure-Nalinnes, le**  
**Le secrétaire communal,**

**Frédéric PIRAUX**

**Le Bourgmestre-Président,**  
**(s) Yves BINON**

**Le député-bourgmestre,**

**Yves BINON**

---